

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 2 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Christian VELLA

Date de convocation du Conseil communautaire : 23 novembre 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON
 - ARSAC : Gérard DUBO, Georges MONTMINOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Fabienne OUVRARD
 - CUSSAC :
 - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Virginie ESCASSUT, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN DE LARCLAUSE, Marie-Claudette DARASPE
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Annick MORA/Philippe SIMON, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Bernard FRAICHE
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE
- Absents, excusés : Daniel PARABIS, Roger DEGAS, Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Fabien CAILLER, Claude BERNIARD.

Concerne : 10-102 BUDGET 2010 – DECISION MODIFICATIVE 2 - ADOPTION

Afin de tenir compte des derniers ajustements, Il est nécessaire de modifier certaines écritures comptables au budget 2010 comme proposé dans le tableau ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement

Article	Désignation	Montant DM2
023/01	Virement section de fonctionnement	8 700 €
6554/020	Contributions autres organismes de regroupement	27 000 €
6218/020	Autres personnels extérieurs	50 000 €
	Total	85 700 €

Recettes de fonctionnement

Article	Désignation	Montant DM2
6419	Remboursement sur rémunération de personnel	85 700 €
	Total	85 700 €

Dépenses d'investissement

Article	Désignation	Montant DM2
2182/020	Matériel de transport	8 700 €
	Total	8 700 €

Recettes d'investissement

Article	Désignation	Montant DM2
021/01	Virement de la section de fonctionnement	8 700 €
	Total	8 700 €

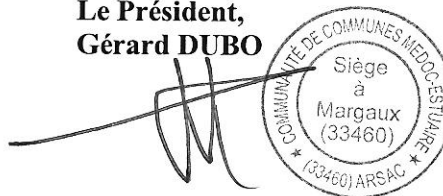
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **adopte** la Décision Modificative n°2, tel qu'exposée au présent rapport

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 7 décembre 2010

**Le Président,
Gérard DUBO**



Acte à classer

DL2010-102

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-12-10T09-44-42.00 (MI33487530)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20101202-DL2010-102-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Budget 2010 - Décision modificative 2 - Adoption

Date de décision : 02/12/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.5. création, modification, suppression de régiesActe : [10-102.PDF](#)

Préparé	Le 10/12/10 à 09:44	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 10/12/10 à 09:44	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 10/12/10 à 09:52	